

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Carole DUGUER - Méditation

Ateliers de découverte de la méditation de pleine conscience

Période exécution: décembre 2021 à fin d'année scolaire 2021/2022 sans reconduction tacite ni expresse.

coût : 50 € net de taxe l'atelier de 45mn, le coût global est limité à 2000 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Isabelle Tiercery-Réflexologue RNCP
séances individuelles de 1h de relaxation en réflexologie-classes préparatoires
Durée: année scolaire 2021-2022, sans reconduction tacite ni expresse
Coût 100 € l'intervention de 2h, coût global limité à 2000 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Ninon LE GALL-Nathuropathe
Ateliers Bien-être-classes préparatoires
Durée d'exécution: année scolaire 2021-2022, sans reconduction tacite ou expresse
Coût de la séance: 50 € net de taxe , cout global limité à: 2000€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, le Conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des contrats (marchés) qui s'inscrivent, d'une part, dans la limite des crédits ouverts au budget primitif, et d'autre part, dont l'incidence financière est annuelle (année budgétaire) selon les modalités suivantes :

- dans le respect du code de la commande publique.
- dans le cas d'une proposition de marché avec reconduction, ces dernières devront être impérativement expresse, d'une durée de 12 mois maximum (du 1/01 au 31/12) pour chaque reconduction.

Par ailleurs, un contrat dont la durée ne dépasse pas 12 mois mais exécuté sur 2 années civiles, soit une année scolaire, et devant être réglé avant service fait, comme par exemple un abonnement, est considéré comme annuel. Il ne pourra faire l'objet que d'une reconduction expresse (pas de reconduction tacite).

Dans le cas contraire, le contrat sera considéré comme pluriannuel et devra faire l'objet d'une présentation spécifique en CA.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Dotation globalisée

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La dotation globalisée de 2 929 € est affectée aux paiement des droits de copies

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2022

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 5

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

GIP FCIP
Acte de régularisation
Nouvelle convention relative à la création d'une unité de formation par apprentissage "UFA".
Durée: tant que les missions du GIP FCIP existent
le montant des recettes dépendra des contrats de formations mis en place.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Sortie d'inventaire pour mise en épave du véhicule ci-joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Durée d'amortissement

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- M9.6 du 270415 § 3.2.5.6.4

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration fixe à partir du 1er janvier 2022 les durées d'amortissement suivantes

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissement
Tous Immeubles	25 ans
Bâtiments légers	10 ans
Aménagements intérieurs ou extérieurs	10 ans
Matériel industriel, de restauration, d'entretien et de maintenance	10 ans
Mobilier notamment de bureau, d'enseignement ou d'internat	10 ans
Matériel bureautique, reprographie, audio-visuel	5 ans
Autres matériels d'enseignement	5 ans
Véhicules automobiles, tondeuses	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs : 0
Nuls : 0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SDHR
ACTE DE REGULARISATION
Maintenance du matériel de restauration
Suite à une erreur de modèle de délibération, non transmissible au CA du 27/04/21, la délibération est représentée au CA.
Contrat en-cours à partir du 20/03/2009 pour un an, renouvelable par tacite reconduction
Coût annuel en 2009 : 4470 € HT

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

VERSAILLES GRAND PARC
ACTE DE REGULARISATION
Enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers
Suite à une erreur de modèle de délibération du CA du 27/04/21, la délibération est représentée au CA .
Durée: prend effet au 04/07/2020
Reconduction tacite annuelle
Coût annuel 6918.17 € net de taxes

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

STELANTIS

Convention de financement de matériel

Reconduction : aucune

Durée : durant la réalisation de l'opération

Montant : 47 262.96 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 21

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Autorise le transfert de 5 000.00 € de ALO vers OPC

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Kyocéra
Suite à l'adhésion de l'établissement à la centrale d'achat de la Région Ile de France, délibération 2019-2010 10 du 2/12/2019, la Région Ile de France a doté l'établissement d'un photocopieur Kyocéra 7003i livré le 12/11/21.
Dans le cadre du marché région, le lycée prend en charge les couts copies selon le marché.
Cout par page : 0.0022 €
Durée : 48 mois
Reconduction : aucune

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Lycée Newton Clichy

Assistance /conseil pour usage du système d'information de l'Education nationale et des services numériques
période exécution : 1 an à compter du 01/01/22.

reconduction tacite jusqu'au terme de la convention cadre entre le Rectorat de Versailles et le lycée Newton

Cout: 0.96€/élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TURBOSELF
Maintenance du matériel: compteur cuisine, distributeur plateaux, Kiosk open laser, pupitre distributeur
durée: 3 ans à compter du 01/01/2022 sans reconduction
Coût annuel HT : 2120.15 € , coût global HT : 6360.45 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 34-1

Annule et remplace l'acte n° 34 - 2021-2022

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

OLEOVIA

collecte huiles de fritures

durée: 3 ans à compter de la date de signature

Pas de reconduction à l'issue des 3 ans

mise à disposition des contenants offerte, collecte gratuite

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GERELEC

ACTE DE REGULARISATION

Licence gestion logistique de fournitures des manuels scolaires

durée d'exécution : 01/07/20 au 30/06/2023

reconduction expresse

coût annuel net de taxes : 460 €, coût global:1380 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 36-1

Annule et remplace l'acte n° 36 - 2021-2022

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

LA POSTE

Forfait Affranchigo: affranchissement automatique

Contrat à durée indéterminé à compter de janvier 2022

Coût forfaitaire mensuel : variable en fonction du volume réel de courrier affranchi à raison de 0.10 Centimes par courrier déposé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

LA POSTE
collecte courrier
A compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/22
renouvelable par tacite reconduction :
Coût 1537.20 € TTC

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0782565P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE POLYVALENT JULES FERRY
29 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Tel : 0139201160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2021
Réuni le : 29/11/2021
Sous la présidence de : Eric Allies-De-Gavini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ThyssenKrupp
ACTE DE REGULARISATION
Entretien périodique portes et portails automatiques
Suite à une erreur de modèle de délibération non transmissible du CA du 27/04/21, la délibération est représentée au CA.
durée: 12 mois à compter du 01/01/2021
reconduction annuelle, 3 fois par tacite reconduction
Coût annuel : 495€ HT, coût global: 1 980€ HT

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0